



A2023097

Avenant de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avance de service Epicerie – Dépôt de pain.

Le maire de la commune de Saint Dizier Masbaraud.

Vu la délibération N°2015/07 du conseil municipal en date du 27 janvier 2015 portant création d'une régie de recettes et d'avance de service Epicerie – Dépôt de pain et ses statuts,

Vu la délibération N°2021/22 du conseil municipal en date du 09 mars 2021 portant sur la délégation et autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06 Juin 2023

ARRETE :

ARTICLE 1 – Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 07 juin 2023

M ROYER